

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2020

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Absents excusés:

Excusés représentés:

Secrétaire de séance: Christiane JANICOT

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 octobre 2020

- Délibérations:
 - Exonération de la taxe foncière non batie pour un jeune agriculteur,
 - Adressage communal : nommage des voies,
 - Demande de subventions : DETR - FAST - Fonds de Concours - FRI,
 - Location salle des fêtes : modification des tarifs (annule et remplace la précédente délibération),
 - Mise à enquête publique : déclassement du chemin rural de Pailhès - aliénation du chemin rural à Laclavayrie,
 - Pertes sur créances irrécouvrables : location Midoux,
 - Mise à charge du locataire sortant des frais de nettoyage et de débarrassage,
 - Décision modificative n°2.

- Retour des commissions
- Projet de la commune
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 14-10-2020 à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs**

La Maire expose à l'assemblée que le code général des impôts permet au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D.343-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Elle rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'état.

Délibération acceptée à l'unanimité.

- **Nommage des voies communales**

Mme la Maire présente au conseil municipal le nommage des voies consécutif à l'opération d'adressage communal. Il convient à présent d'arrêter définitivement le nom des voies et places publiques de la commune pour mettre en place la signalétique adéquate.

| Nom de la voie | Code Voie |
|----------------|-----------|
|----------------|-----------|

| | |
|-------------------------------|----|
| Allée de la Carrière Basse | 1 |
| Allée des écoliers | 2 |
| Chemin de la Bégauche | 3 |
| Chemin de la Branque | 4 |
| Chemin de la Civadal | 5 |
| Chemin de Labourdarie | 6 |
| Chemin de Laclavayrie | 7 |
| Chemin de Lacoste | 8 |
| Chemin de Pailhès | 9 |
| Chemin de Siramon | 10 |
| Chemin des Granges | 11 |
| Chemin des Violettes | 12 |
| Chemin du Bois de Lafon | 13 |
| Chemin du Cun | 14 |
| Chemin du Fengas | 15 |
| Impasse de Drulhes | 16 |
| Impasse de Verbiguié | 17 |
| Impasse des Pessous | 18 |
| Impasse du Bois Haut | 19 |
| Impasse du Canaval | 20 |
| Impasse du Combal | 21 |
| Impasse du Four | 22 |
| Place de l'église | 23 |
| Place du Barry | 24 |
| Route de Crayssac | 25 |
| Route de Laborie | 26 |
| Route de Labrousse | 27 |
| Route Latouille-Lentillac | 28 |
| Route de Lavalade | 29 |
| Route de Pech Méja | 30 |
| Route de Rougié | 31 |
| Route de Saint-Céré | 32 |
| Route de Souceyrac | 33 |
| Route des Fontenelles | 34 |
| Route des Tours | 35 |
| Route des Travers | 36 |
| Route du Breil | 37 |
| Route du Mas Viel | 38 |
| Route du Moulin de la Branque | 39 |
| Route du Narbonnet | 40 |
| Route du Pech | 41 |

Délibération acceptée à l'unanimité.

• **Demande de subvention pour les travaux d'amélioration énergétique aux logements communaux**

La Maire explique que la commune souhaite effectuer des travaux d'amélioration thermique dans les deux logements communaux de l'ancien presbytère.

Au printemps 2020, une première tranche de travaux a été réalisée par l'ancienne municipalité avec le changement des fenêtres.

Il est à présent nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation thermique, changement des portes d'entrées, travaux de ventilation mécanique contrôlée et de chauffage. De plus, pour l'appartement du rez de chaussée, il est nécessaire de refaire les peintures ainsi qu'une partie des revêtement de sol. Le coût total des travaux est estimé à 25 279,63 € HT soit 30 335,55 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit:

| | |
|---|------------------|
| - DETR : 30% de 25 279,63 €, soit | 7 583,89 |
| - FAST : 2 000€ par logement soit | 4 000,00 |
| - Région Occitanie: 30% de 19 042,50, soit | 5 712,75 |
| - Fonds de concours CAUVALDOR: 11,50% de 25 279,63€, soit | 2 900,00 |
| Total des subventions attendues: | 20 196,64 |

| | |
|--|----------|
| - Autofinancement : 20% de 25 279,63, soit | 5 082,99 |
|--|----------|

- DETR (état) : acceptée à l'unanimité
- FAST (département) : acceptée à l'unanimité
- Région Occitanie : acceptée à l'unanimité
- Fonds de concours CAUVALDOR : acceptée à l'unanimité

• **Location salle des fêtes - modification des tarifs de location**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° DE-2020-045

Madame la Maire explique à l'assemblée la nécessité de modifier les tarifs de location pour les associations communales afin que le principe de gratuité soit maintenu, et que seuls les frais de chauffage soient demandés.

Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit:

| Utilisateur | | Salle | | Office |
|---|---------|----------------|----------------|---------|
| | | Avec chauffage | Sans chauffage | |
| Particuliers Frayssinhes | Journée | 150 | 125 | 50 |
| | 2 jours | 250 | 225 | |
| Particuliers hors commune | Journée | 300 | 250 | 50 |
| | 2 jours | 400 | 350 | |
| Associations loi 1901 Frayssinhes manifestations gratuites manifestations payantes | journée | gratuit 50 | gratuit | compris |
| Associations extérieures (manifestations payantes) | Journée | 200 | 150 | 50 |
| | 2 jours | 350 | 300 | |
| Associations extérieures (manifestations gratuites) | Journée | 150 | 100 | 50 |
| | 2 jours | 300 | 250 | |
| CE, entreprises extérieures | Journée | 350 | 300 | 50 |
| | 2 jours | 450 | 400 | |
| Manifestations communales | | gratuit | gratuit | gratuit |

Pour toute activité régulière gérée par une association de Frayssinhes, une convention de participation aux frais de fonctionnement sera établie entre l'association et la collectivité.
Délibération acceptée à l'unanimité.

• **Mise à l'enquête Publique - aliénation d'un chemin rural**

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la demande d'aliénation d'un chemin public à Laclavayrie. Mme Clémentine Halleux souhaiterait faire l'acquisition du petit chemin passant entre sa maison et sa grange à Laclavayrie d'une surface d'environ 100 m2. Cette acquisition lui donnerait la possibilité de relier ses deux bâtiments.

Un devis pour le bornage de ce chemin a été demandé à un géomètre expert.

Considérant que ce chemin n'est pas utilisé et que son aliénation ne porterait aucun dommage à la circulation sur le chemin rural de Laclavayrie,

Madame la Maire propose la mise à l'enquête publique de ce chemin communal afin de le céder à Mme Clémentine Halleux.

Délibération acceptée à l'unanimité

• **Pertes sur créances irrécouvrables**

Mme la Maire rappelle que l'ancien locataire de la salle de classe de l'école, M. Midoux a fait l'objet d'une procédure judiciaire afin qu'il soit expulsé pour retard de paiement d'un grand nombre de loyers. Les services du Trésor Public ont communiqué un état des titres irrécouvrables pour un total de 1826,10€. Madame la Trésorière expose qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes.

La créance sera imputée en dépenses de fonctionnement à l'article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables"

Délibération acceptée à l'unanimité.

• **Frais de nettoyage et débarrasage mis à la charge du locataire sortant**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de M. Anthony Haie, locataire du logement situé au rez de chaussé de l'ancien presbytère, des frais ont dû être engagés afin de débarrasser les encombrants laissés par celui-ci, ainsi que de procéder à un grand nettoyage tant l'appartement avait été laissé dans état de saleté important.

De ce fait, l'entreprise LG Nettoyage a été contactée afin de débarrasser les encombrants et de procéder au nettoyage des lieux pour la somme de 600 €. Les frais de nettoyage seront mis à la charge du locataire sortant.

Délibération acceptée à l'unanimité.

• **Vote de crédits supplémentaires - frayssinhes**

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|------------------------------|-------------|-------------|
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 30.00 | |
| 6251 | Voyages et déplacements | -30.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Délibération acceptée à l'unanimité.

- **Projet commune**

Les membres du conseil ont émis un ensemble de propositions. La synthèse de ces propositions servira de base à l'élaboration du projet :

*Pour une commune : ACCUEILLANTE, VIVANTE,
ATTRACTIVE*

*Qui garde son indépendance, son caractère rural et sa qualité
de vie*

Préserver l'existant

- Suivi du bâti
- Suivi cimetière (embellissement, entretien)
- Suivi voirie
- Sécurisation de la circulation autour de la salle, revoir la signalétique
- Valorisation salle polyvalente (pub...)
- Chemins communaux

Modifier, améliorer

- Parking : revêtement à modifier ; aire de pique-nique et jeux à aménager, signalétique
- Organiser le garde-meubles
- Communication (entre autres site, interface utilisable par tous)
- Gestion forestière

Créer

- Projet mairie/école (transférer mairie à l'école, commerce à l'actuelle mairie) ?
- Aire de camping-cars
- Labels pour la commune
- Panneaux photo voltaïques sur toit salle
- Programme d'activités (fête du village, trocs divers, temps intergénérationnels, journées culturelles dans les rues, circuits balades patrimoine)

Conditions de réalisation

- Consultation d'experts
- Etudes chiffrées
- Priorisation des projets
- Calendrier
- Travail en collaboration avec les asso
- Consulter la population
- Se répartir les tâches

Il sera nécessaire de choisir les actions à mener en fonction de leur pertinence, de leur urgence.

- **Information sur le dispositif d'aide aux commerces de biens non essentiels mis en place par CAUVALDOR**

Chaque conseiller a en charge d'informer la population de son secteur.

Les habitants ne disposant pas d'internet pourront s'adresser à la mairie.

- **Les manifestations de fin et début d'année**

Dans le contexte sanitaire actuel la fête prévue pour les enfants est annulée. Seule une distribution de cadeaux sera organisée.

Sauf mesures spécifiques, les vœux du conseil feront l'objet d'une après-midi festive le dimanche 24 janvier à la salle polyvalente:

- Galette offerte par l'association « Vivre à Frayssinhes »
- Concert de chansons françaises avec le trio « Fil de rêve »

- **Prêt salle polyvalente**

Le prêt principal de 130 000€ a été négocié sur 15 ans au taux de 5,4%. Il est décidé de renégocier auprès du Crédit Agricole ce prêt compte-tenu des taux proposés actuellement.

- **Adressage**

Le fonds de concours sera sollicité pour cette opération

- **Fermeture de la mairie**

La mairie sera fermée au public du mardi 22 décembre au dimanche 3 janvier inclus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10

La Maire,
Claudine VIVAREZ

